

## AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

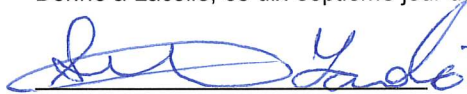
AVIS est donné par le soussigné que lors d'une séance ordinaire tenue le 13 MAI 2025, le Conseil de la Municipalité de Lacolle a adopté le règlement suivant :

- **Résolution PPCMOI numéro 2025-0246 concernant** un projet d'agrotourisme incluant la tenue de tables champêtre et d'un service d'hébergement à l'adresse civique du 9 A, rang de la Barbotte, à Lacolle.

La résolution de PPCMOI no 2025-0246 est disponible pour consultation sur le site internet de la municipalité ainsi qu'au bureau municipal sis au 1, rue de l'Église Sud, à Lacolle, au cours des heures normales d'ouverture.

Le règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Lacolle, ce dix-septième jour du mois de juin deux mille vingt-cinq



Silvio Gaudio  
Directeur général et secrétaire trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, en remplacement du secrétaire-trésorier de la Municipalité de Lacolle, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint en en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil, entre 9h00 et 18h00, en ce dix-septième jour du mois de juin deux mille vingt-cinq

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat en ce dix-septième jour du mois de juin deux mille vingt-cinq



Silvio Gaudio  
Directeur général et secrétaire trésorier